

## Un point d'accès unique à la commande publique : c'est « Facile<sup>1</sup> » !

La diversité et l'hétérogénéité des sources d'information pour trouver les appels d'offres représentent une difficulté et une complexité pour les TPE et PME. La volonté politique, traduite récemment dans le Code des marchés publics de faciliter l'accès des PME à la commande publique, se voit contrariée par cet éparpillement qui va à l'encontre des "guichets uniques" récemment mis en place par le gouvernement.

Le projet « Facile » du CROEC Nord Pas-de-Calais s'inscrit dans cette démarche de faciliter l'accès des PME à la commande publique, en y ajoutant une dimension transfrontalière, spécifique à « l'Euro district européen » en création dans la région du Grand Lille.

### Des expériences régionales de points d'accès uniques se multiplient

La région Bourgogne a été précurseur par la mise en œuvre de E-Bourgogne, expérimentation de plate-forme régionale de services, au premier rang desquels figure la commande publique. A ce jour, près de 1 400 entités publiques sont partenaires de cette salle régionale des marchés publics, plus de 5 000 consultations ont été mises en ligne et près de 4 000 entreprises sont abonnées aux services d'alerte. Près de 450 réponses électroniques ont été envoyées par les acteurs économiques !

Ces chiffres témoignent de l'intérêt pour les acteurs économi-

ques de disposer d'un point d'accès unique à la commande publique et surtout d'homogénéiser leur mode opératoire, ce qui explique notamment le nombre élevé de réponses totalement dématérialisées.

La ville et l'agglomération de Limoges constituent un autre exemple de création de plateformes pour les procédures dématérialisées des marchés publics. Le total du budget annuel consacré à la commande publique s'élève à près de 130 millions d'euros (92,5 pour la ville, 37,4 pour l'agglomération de Limoges métropole). Le 19 janvier 2006, la présentation de la plate-forme d'achats dématérialisés a attiré près de 500 entreprises. Mais si en 2005 près de 812 marchés dématérialisés ont été passés par les deux collectivités, seuls neuf entreprises ont répondu de façon dématérialisée !

Si les avantages sont évidents, tant pour la collectivité (la ville de Limoges et son agglomération ont constaté un gain moyen<sup>2</sup> de 145 € par marché) que pour les entreprises, la diversité des plates-formes

elle-même reste un frein majeur : les entreprises doivent s'habituer à une multitude d'environnements différents selon les collectivités.

### Des services de veille performants

Pour répondre à cet éparpillement, des services de veille payants existent. Pour être efficaces, ceux-ci demandent un profilage précis des compétences de la PME et des cibles visées (métiers, implantation géographique). Cette définition, qui amène la PME à se poser les bonnes questions, représente une opportunité de missions d'accompagnement pour les experts-comptables.

### Une initiative européenne transfrontalière exemplaire : C'est « Facile » !

Le projet « Facile » a été lancé officiellement lors de la dernière assemblée générale d'octobre 2006 du Conseil régional Nord Pas-de-Calais. Elaboré en partenariat avec l'ensemble des réseaux économiques et



1. Acronyme de "Faciliter l'accès à la commande publique avec internet Lille Europe".

2. Le Monde Informatique N° 1102 du 17 février 2006



politiques de l'Euro région, il montre l'engagement et l'ouverture de nos cabinets au bénéfice de nos clients. Il doit son origine aux recommandations du « Cahier N°2 du Club Secteur public », qui met en avant la nécessité « de disposer d'un point d'accès unique pour la commande publique ».

Une convention de partenariat a été signée par l'ensemble des acteurs et des institutions régionales (Etat, Conseil régional, Conseils généraux et communautés urbaines...), afin que la plate-forme soit le point d'accès unique des PME aux marchés publics pour la région Nord Pas-de-Calais-Wallonie. Le Conseil

régional de l'Ordre, sous l'impulsion de son président Régis Gossaert, est l'initiateur et le porteur de ce projet.

Un espace de travail pour l'ensemble des partenaires a été ouvert : [www.projet-facile.eu](http://www.projet-facile.eu). Il a déjà reçu plus de 800 visites en deux mois.

En plus d'une analyse de la commande publique sur le territoire transfrontalier (Nord Pas-de-Calais, Wallonie), deux sondages sont en cours de réalisation, élaborés et diffusés par l'ensemble des acteurs :

- ▶ Pour les PME de l'Eurorégion : [www.sondage-pme-facile.eu](http://www.sondage-pme-facile.eu) ;
- ▶ Pour les acheteurs : [www.sondage-acheteurs-facile.eu](http://www.sondage-acheteurs-facile.eu) ;

Le résultat de ces études sera communiqué au prochain congrès de Lille, centré sur cette thématique « Europe et PME » à l'occasion de l'atelier Conférence du vendredi 5 octobre, « Faciliter l'accès des PME à la commande publique en Europe » en présence notamment de Jérôme Grand d'Esnon, directeur des affaires juridiques du Minefe, auteur du Nouveau code des marchés publics et Jean Christophe Martin, directeur de la DCASPL-Minefe.

Nous vous y attendons nombreux ! ●

**Michel Declunder**  
Cabinet Périscope  
[michel@periscope.fr](mailto:michel@periscope.fr)



## « LA COMMANDE PUBLIQUE : DES OPPORTUNITÉS DE MISSIONS POUR NOS CABINETS »

« Internet offre de réelles opportunités d'accès à l'information et de partage des savoirs. Le développement des portails d'informations à destination d'une population ciblée, comme les TPE-PME, se généralise, supporté par l'adoption massive des technologies de l'information et de la communication. La commission européenne vient d'ailleurs de mettre en œuvre un portail en 19 langues, regroupant les informations utiles à l'intention de ses 23 millions de PME (<http://ec.europa.eu/>).

Le projet Facile se place dans cette dynamique de « libération des PME », en y ajoutant une dimension européenne transfrontalière.

Traduisant la volonté politique de faciliter l'accès des PME à la commande publique, le Minefe a mis en place un Observatoire économique de l'achat public

– OEAP –, présidé par Christine Lagarde, ministre chargé de l'Économie, des Finances et de l'Emploi, et sous la direction de Jérôme Grand d'Esnon, rassemblant l'ensemble des acteurs de la commande publique ([www.minefi.gouv.fr](http://www.minefi.gouv.fr)).

Représentant la profession comptable libérale au sein de cet Observatoire de l'achat public, j'y défends la place prépondérante de la profession auprès des PME : conseil et proximité.

C'est ainsi que la DCASPL du Minefe a confié au Club Secteur public la rédaction et la diffusion d'un guide opératoire pour la commande publique qui sera dévoilé au congrès de Lille, lors de l'atelier-conférence du 5 octobre 2007.

**Agnès Bricard**, présidente de la commission des Collectivités locales et des Associations

# Le Club Secteur public consacré par le Minefe

Le Minefe<sup>1</sup> confie au club la rédaction d'un guide opératoire de la réponse aux appels d'offres par les PME. Le Club Secteur public du Conseil Supérieur a inscrit en 2005 une nouvelle mission à ses activités : l'accompagnement des entreprises dans leur réponse à la commande publique par les experts-comptables. Bénéficiant d'un accompagnement opérationnel et personnalisé de la part de leur expert-comptable, les PME seront nécessairement plus nombreuses à concourir aux marchés publics et la qualité de leurs réponses sera optimisée.

L'action du Club vient relayer l'implication du Gouvernement auprès des PME, la commande publique constituant un levier important de leur développement pour qu'elles puissent demain figurer parmi les entreprises leaders européennes.

## Les bonnes pratiques édictées par le club

Le Club a publié en 2006 un cahier<sup>2</sup> qui relève les bonnes pratiques mises en avant par les principaux acteurs de la commande publique. Ce cahier a été largement diffusé tant auprès des confrères que lors des nombreuses manifestations organisées avec les pouvoirs publics et l'Académie<sup>3</sup>, ou encore dans le cadre de différents salons tels

que les salons des entrepreneurs (Paris et Lyon), le salon des maires de France... Il est téléchargeable à l'adresse [www.experts-comptables.fr/boutique](http://www.experts-comptables.fr/boutique), des éditions ECM.

Suite à cette large diffusion du cahier du Club, les pouvoirs publics ont reconnu en 2007 que les experts-comptables étaient des interlocuteurs privilégiés pour aider les PME à améliorer la qualité de leurs réponses aux appels d'offres.

Ainsi le Minefe, représenté par la DCASPL, a souhaité que le Club Secteur public puisse amplifier son action. Il lui a confié la rédaction et la diffusion d'un guide opératoire ayant pour objectif de donner aux PME les outils et les pratiques qui leur permettent de

répondre de manière optimale aux appels d'offres.

## Une nouvelle mission pour les confrères

Ces nombreuses initiatives favorisent la mise en place progressive d'une culture de l'appel d'offres en France. Elle est encouragée par le Code des marchés publics applicable depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2006 qui comporte un certain nombre de mesures favorables aux PME. L'allotissement devient la règle, le régime des groupements momentanés d'entreprises est amélioré, la pondération obligatoire des critères de sélection milite en faveur de l'égal accès des PME aux marchés publics. Enfin, l'entreprise qui n'est pas retenue peut demander les raisons qui l'ont conduite à être écartée du marché, ce qui a une valeur pédagogique pour la réponse aux appels d'offres ultérieurs.

Cette nouvelle mission d'accompagnement par les experts-comptables des PME dans leur réponse aux appels d'offres devrait permettre de justifier pleinement qu'une part des marchés publics soit réservée aux PME, à l'instar de ce qui est réalisé dans le cadre du Small Business Act<sup>4</sup> (SBA) aux Etats-Unis.

Le guide opératoire sera porté à la connaissance des experts-comptables lors du prochain congrès qui se tiendra à Lille du 4 au 6 octobre 2007. Ces derniers pourront ainsi le diffuser très largement auprès de leurs clients, les experts-comptables constituant le réseau de proximité numéro un auprès des PME. ●

**Agnès Bricard**  
Présidente  
du Club Secteur public

1. Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Emploi. Consultez l'organigramme sur le site du Club Secteur public : [www.secteurpublic.asso.fr/60/156/252/articlepop.asp](http://www.secteurpublic.asso.fr/60/156/252/articlepop.asp)
2. Cahier numéro 2 du Club Secteur public : « Favoriser l'accès des PME à la commande publique ».
3. L'Académie des sciences comptables techniques et financières : [www.lacademie.info](http://www.lacademie.info)
4. Depuis 1953, les Etats-Unis ont mis en place une politique qui permet de favoriser l'accès des PME aux marchés publics en fixant chaque année aux différentes administrations un objectif chiffré du montant de marché public qui doit être passé avec les PME, soit 23 % en moyenne.

## LE GUIDE APPORTERA DE FAÇON CONCRÈTE UNE RÉPONSE AUX QUESTIONS SUIVANTES

- ▶ Comment se familiariser avec les marchés publics ?
- ▶ Comment identifier les marchés publics ?
- ▶ Comment répondre à un marché public ?
- ▶ Quels sont les autres points clés à connaître sur les marchés publics ?
- ▶ A quels outils de financement l'entreprise peut-elle recourir ?
- ▶ Peut-on tirer profit du fait de ne pas être retenu dans le cadre d'un marché public ?
- ▶ Comment améliorer l'accès des PME françaises à la commande publique ?
- ▶ Quelles sont les sources d'information utiles pour répondre aux marchés publics ?